



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 mars 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-sixième session

Point 122 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

## Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001

### Rapport du Secrétaire général\*

#### *Résumé*

Par sa résolution 56/240 A du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a approuvé un montant total de crédits révisés et d'engagements de dépenses autorisés de 2 561 578 000 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001. Elle a également décidé, eu égard à la nécessité de déterminer avec précision le niveau définitif des crédits ouverts et des contributions mises en recouvrement qu'elle reprendrait l'examen du montant définitif des crédits ouverts à la reprise de sa cinquante-sixième session en mars 2002.

Dans le présent rapport, il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver, pour l'exercice biennal 2000-2001, sur la base des dépenses effectives, un montant définitif de crédits de 2 561 186 900 dollars.

---

\* Conformément à la résolution 56/242 de l'Assemblée générale, lorsqu'un rapport est soumis tardivement aux services de conférence, les raisons de ce retard doivent être indiquées dans une note explicative figurant dans le document. Aucune note de ce type ne figure dans le présent rapport.



## Introduction

1. Par sa résolution 56/240 A du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a approuvé un montant total de crédits révisés et d'engagements de dépenses autorisés de 2 561 578 000 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001. Elle a également décidé, eu égard à la nécessité de déterminer avec précision le niveau définitif des crédits ouverts et des contributions mises en recouvrement, de reprendre l'examen du montant définitif des crédits ouverts à la reprise de sa cinquante-sixième session en mars 2002.

2. Les dépenses effectives constatées à la clôture des comptes de l'exercice biennal sont inscrites dans la colonne du montant définitif des crédits ouverts du tableau figurant à la section A du projet de résolution se trouvant en annexe au présent rapport. C'est sur la base de ce tableau qu'il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver le montant définitif des crédits pour l'exercice biennal 2000-2001.

3. Par sa résolution 56/240 B, l'Assemblée générale a également approuvé un montant définitif des prévisions de recettes pour l'exercice biennal. On trouvera à la section B du projet de résolution figurant en annexe le montant effectif des recettes constaté à ce jour. L'Assemblée est priée en conséquence d'approuver le montant des prévisions de recettes.

## Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

4. **L'Assemblée générale est priée d'adopter une résolution relative au montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001, selon les indications figurant à l'annexe au présent rapport.**

5. **En attendant que soit établi le montant définitif des crédits ouverts et des recettes, aucune décision de mise en recouvrement n'a été prise à la cinquante-sixième session, en décembre 2001, pour couvrir l'écart entre les ressources nécessaires et le montant des crédits révisés et des prévisions de recettes approuvé par l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, dans sa résolution 55/239 A à C du 23 décembre 2000. En accord avec la pratique établie consistant à mettre en recouvrement les contributions au budget ordinaire sur une base annuelle, il est proposé que l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, prenne en compte les montants supplémentaires à mettre en recouvrement lorsqu'elle calculera le montant des quotes-parts au titre du budget ordinaire pour l'année 2003, conformément aux dispositions de l'article 5.2 a) et b) du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies.**

## Annexe

## Projet de résolution

**A**  
**Montant définitif des crédits ouverts**  
**pour l'exercice biennal 2000-2001**

*L'Assemblée générale*

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001<sup>1</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>;

2. *Décide*, pour l'exercice biennal 2000-2001, de réduire de 391 100 dollars le montant révisé des crédits ouverts et des engagements autorisés qu'elle a approuvé dans sa résolution 56/240 A du 24 décembre 2001, soit 2 561 578 000 dollars, pour ramener le montant définitif des crédits ouverts à 2 561 186 900 dollars se répartissant comme suit :

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits révisés et engagements approuvés dans la résolution 56/240 A</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif des crédits ouverts</i>
	<i>(dollars É.-U.)</i>		
<b>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	45 469 800	257 500	45 727 300
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	445 868 700	898 800	446 767 500
<b>Total, titre I</b>	<b>491 338 500</b>	<b>1 156 300</b>	<b>492 494 800</b>
<b>Titre II. Affaires politiques</b>			
3. Affaires politiques	161 749 000	(3 185 700)	158 563 300
4. Désarmement	14 165 900	(378 600)	13 787 300
5. Opérations de maintien de la paix	70 816 400	(916 800)	69 899 600
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 449 900	(79 900)	3 370 000
<b>Total, titre II</b>	<b>250 181 200</b>	<b>(4 561 000)</b>	<b>245 620 200</b>
<b>Titre III. Justice internationale et droit international</b>			
7. Cour internationale de Justice	22 248 700	(62 300)	22 186 400
8. Affaires juridiques	33 537 400	(234 400)	33 303 000
<b>Total, titre III</b>	<b>55 786 100</b>	<b>(296 700)</b>	<b>55 489 400</b>

<sup>1</sup> A/56/674.

<sup>2</sup> A/56/694.

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits révisés et engagements approuvés dans la résolution 56/240 A</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif des crédits ouverts</i>
	<i>(dollars É.-U.)</i>		
<b>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</b>			
9. Affaires économiques et sociales	114 150 400	137 800	114 288 200
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	5 218 600	(145 500)	5 073 100
11A. Commerce et développement	82 499 800	(62 700)	82 437 100
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	17 256 800	(417 300)	16 839 500
12. Environnement	8 596 800	(85 200)	8 511 600
13. Établissements humains	14 905 200	(90 200)	14 815 000
14. Prévention du crime et justice pénale	4 825 200	(100)	4 825 100
15. Contrôle international des drogues	14 027 700	(1 200)	14 026 500
<b>Total, titre IV</b>	<b>261 480 500</b>	<b>(664 400)</b>	<b>260 816 100</b>
<b>Titre V. Coopération régionale pour le développement</b>			
16. Développement économique et social en Afrique	71 481 500	554 100	72 035 600
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	53 899 900	(554 200)	53 345 700
18. Développement économique en Europe	39 163 100	(400)	39 162 700
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	76 872 000	(35 900)	76 836 100
20. Développement économique et social en Asie occidentale	45 698 200	31 300	45 729 500
21. Programme ordinaire de coopération technique	41 210 400	(136 700)	41 073 700
<b>Total, titre V</b>	<b>328 325 100</b>	<b>(141 800)</b>	<b>328 183 300</b>
<b>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>			
22. Droits de l'homme	38 965 300	(908 900)	38 056 400
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	40 385 300	14 600	40 399 900
24. Réfugiés de Palestine	24 314 700	(335 400)	23 979 300
25. Aide humanitaire	18 394 100	(100)	18 394 000
<b>Total, titre VI</b>	<b>122 059 400</b>	<b>(1 229 800)</b>	<b>120 829 600</b>
<b>Titre VII. Information</b>			
26. Information	141 282 100	(145 900)	141 136 200
<b>Total, titre VII</b>	<b>141 282 100</b>	<b>(145 900)</b>	<b>141 136 200</b>

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits révisés et engagements approuvés dans la résolution 56/240 A</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif des crédits ouverts</i>
	<i>(dollars É.-U.)</i>		
<b>Titre VIII. Services communs d'appui</b>			
27. Gestion et services centraux d'appui	437 961 000	1 638 800	439 599 800
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	11 374 100	125 400	11 499 500
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	22 762 500	(39 000)	22 723 500
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	49 166 600	(74 500)	49 092 100
D. Bureau des services centraux d'appui	230 721 500	1 765 700	232 487 200
E. Administration (Genève)	84 897 700	(6 900)	84 890 800
F. Administration (Vienne)	23 851 900	(115 900)	23 736 000
G. Administration (Nairobi)	15 186 700	(16 000)	15 170 700
<b>Total, titre VIII</b>	<b>437 961 000</b>	<b>1 638 800</b>	<b>439 599 800</b>
<b>Titre IX. Contrôle interne</b>			
28. Contrôle interne	18 256 800	218 700	18 475 500
<b>Total, titre IX</b>	<b>18 256 800</b>	<b>218 700</b>	<b>18 475 500</b>
<b>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>			
29. Activités administratives financées en commun	7 605 100	(113 200)	7 491 900
30. Dépenses spéciales	53 376 200	896 000	54 272 200
<b>Total, titre X</b>	<b>60 981 300</b>	<b>782 800</b>	<b>61 764 100</b>
<b>Titre XI. Dépenses d'équipement</b>			
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	49 401 600	(1 533 100)	47 868 500
<b>Total, titre XI</b>	<b>49 401 600</b>	<b>(1 533 100)</b>	<b>47 868 500</b>
<b>Titre XII. Contributions du personnel</b>			
32. Contributions du personnel	331 459 400	4 385 000	335 844 400
<b>Total, titre XII</b>	<b>331 459 400</b>	<b>4 385 000</b>	<b>335 844 400</b>
<b>Titre XIII. Compte pour le développement</b>			
33. Compte pour le développement	13 065 000	–	13 065 000
<b>Total, titre XIII</b>	<b>13 065 000</b>	<b>–</b>	<b>13 065 000</b>
<b>Total général</b>	<b>2 561 578 000</b>	<b>(391 100)</b>	<b>2 561 186 900</b>

## **B** **Montant définitif des prévisions de recettes** **pour l'exercice biennal 2000-2001**

*L'Assemblée générale*

*Décide* que, pour l'exercice biennal 2000-2001 :

a) Le montant provisoire des prévisions de recettes qu'elle a approuvé dans sa résolution 56/240 B du 24 décembre 2001, soit 379 673 500 dollars, est majoré de 3 741 700 dollars, de la manière suivante :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant provisoire approuvé dans la résolution 56/240 B</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant estimatif des recettes</i>
	<i>(dollars É.-U.)</i>		
1. Recettes provenant des contributions du personnel	335 029 100	4 840 700	339 869 800
<b>Total, chapitre premier des recettes</b>	<b>335 029 100</b>	<b>4 840 700</b>	<b>339 869 800</b>
2. Recettes générales	43 725 700	605 600	44 331 300
3. Services destinés au public	918 700	(1 704 600)	(785 900)
<b>Total, chapitres 2 et 3 des recettes</b>	<b>44 644 400</b>	<b>(1 090 000)</b>	<b>43 545 400</b>
<b>Total général</b>	<b>379 673 500</b>	<b>3 741 700</b>	<b>383 415 200</b>

b) Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, selon les dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955;

c) Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédit budgétaire, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

## **C** **Financement du montant définitif des crédits ouverts** **pour l'exercice biennal 2000-2001**

*L'Assemblée générale*

*Décide* de prendre en compte les montants supplémentaires à mettre en recouvrement pour l'exercice biennal 2000-2001 lorsqu'elle calculera le montant des quotes-parts au titre du budget ordinaire pour l'année 2003 à sa cinquante-septième session, conformément aux dispositions des alinéas a) et b) de l'article 5.2 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies.